

ADDENDUM À PARTIR DU 13-11-2025

PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

ENSEMBLE DES PRIX DE NOS PRODUITS
ET SERVICES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JUILLET 2025

TARIFS EN EURO TTC LORSQUE LA TVA EST APPLICABLE.

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1^{er} juillet 2025. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur :

- la rubrique Virements conformément au Règlement européen 2024/886 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 sur les virements instantanés.
- la rubrique Succession conformément à la loi n° 2025-415 du 13 mai 2025 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession, applicables aux successions ouvertes par la banque à partir du 13/11/2025.
- les nouveaux pays qui ont intégré la zone SEPA.



ATLANTIQUE
VENDÉE



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Virements

Virement SEPA¹

Opération libellée en euro à destination ou en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés².

Émission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte Crédit Agricole hors de la Caisse régionale	GRATUIT	4,50 €
• vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,50 €
Refacturation des frais prélevés par les banques des bénéficiaires	MONTANT FACTURÉ PAR LES BANQUES DES BÉNÉFICIAIRES	
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent		
• vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte Crédit Agricole hors de la Caisse régionale	GRATUIT	4,50 €
• vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,50 €
Frais par virement permanent		
• vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte Crédit Agricole hors de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
Modification d'un virement classique permanent	GRATUIT	GRATUIT
ÉMISSION D'UN VIREMENT COMPENSÉ		
Frais pour virement compensé (trésorerie)	15,30 €	
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●	GRATUIT	
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre	GRATUIT	
Frais de traitement de retour de fonds	GRATUIT	

VIA WERO³ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque

Frais par virement SEPA instantané occasionnel	GRATUIT
--	---------

¹ Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 4)

² Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

³ Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé-e. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

▲ Services bancaires de base

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.



SUCCESSION

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025 ¹.

Mineurs	GRATUIT				
Majeurs					
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	GRATUIT				
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €					
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ²	<table><tr><td>Succession non complexe ³</td><td>GRATUIT</td></tr><tr><td>Succession complexe ³</td><td>1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 740€</td></tr></table>	Succession non complexe ³	GRATUIT	Succession complexe ³	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 740€
Succession non complexe ³	GRATUIT				
Succession complexe ³	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 740€				

BON À SAVOIR

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

¹ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

² En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

³ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1^o de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.

- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'étranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

2 La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



www.ca-atlantique-vendee.fr

Document informatif à vocation non-publicitaire.

Édité par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : La Garde - route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9. 440 242 469 RCS Nantes. N° TVA : FR 57 440 242 469. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 954. Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, numéro CPI44012022 0000 00026 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue La Boétie 75008 PARIS. N° Identifiant Unique CITEO : FR234287_01AUUO.

Agrée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest 75436 PARIS.

Contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex. Contrôlée par la Banque Centrale Européenne (Kaiser strasse 29-60311 Francfort sur le Main Allemagne).

Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.